

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 octobre 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue par vidéoconférence, à partir de la salle du conseil des maires, le 21 octobre 2020, à 20 h 20. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Éric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Ghislain Jacques	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, maire de Saint-Éphrem-de-Beauce, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, tous présents sur place.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-10-129

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Clément Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 2020;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2020;

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 21 octobre 2020

- 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 16 septembre 2020;
- 3.4 Prévisions budgétaires 2021;
- 3.5 Avenant 2020-1 et 2020-2 au contrat de prêt FLI;
- 3.6 Déneigement stationnement MRC / 2020-2023;
- 4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Projets PDT – Règles pour projets régionaux;
 - 4.2 Volet 3 du FRR (Signature innovation) / Offre de services ;
 - 4.3 Représentant élu au sein de la démarche MADA – Démission de M. Luc Paquet et nomination d'un nouveau représentant;
 - 4.4 Appel de projets – Places subventionnées en garderie;
 - 4.5 Entente sectorielle sur les services de proximité - Cadre de gestion et nomination comité local d'analyse
 - 4.6 Projet prévention et réduction des méfaits relatifs à l'usage du cannabis;
 - 4.7 Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale de la Chaudières-Appalaches – Embauche d'un chargé de projet;
 - 4.8 Déclaration commune de services FQM;
 - 4.9 Projet de loi 67 – AIRRBNB et pouvoir de réglementation des municipalités;
 - 4.10 Règlement provincial sur les chiens;
 - 4.11 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès Logis;
- 5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité :
 - 779-2020 Ville de Saint-Georges ;
 - 781-2020 Ville de Saint-Georges ;
 - 783-2020 Ville de Saint-Georges ;
 - 5.2 CAPCHA – Avenant à l'entente;
 - 5.3 Reconduction du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- 6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Nomination à titre d'employé régulier de M. Éric Lebel;
 - 6.2 Nomination à titre d'employé régulier de M. Samuel Plante;
 - 6.3 Nomination à titre d'employée régulière de Mme Catherine Parent-Pelletier;
- 7. Correspondance;
- 8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
- 9. Dépôt de documents :
 - 9.1 Inspection régionale / rapport au 30 septembre 2020;
- 10. Divers :
 - 10.1 Séance du conseil des maires de novembre 2020;

- 10.2 Processus d'élections des membres du C. A. et bulletins de candidatures;
- 10.3 Nomination aux différents comités 2021;
- 10.4 Demande de la Municipalité de Courcelles;
- 10.5 Déneigement – COVID-19;
- 10.6 Autoroute 73;
- 10.7 Pédiatrie sociale;
- 10.8 Sécurité incendie;

11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2020-10-130

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 septembre 2020 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 OCTOBRE 2020

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité administratif du 13 octobre 2020 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité de sécurité publique du 16 septembre 2020 à titre d'information.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le directeur général avise les membres du conseil des maires sur les orientations données à la direction générale, par le comité administratif, dans le cadre de la préparation du budget 2021.

2020-10-131

AVENANTS 2020-1 et 2020-2 AU CONTRAT DE PRÊT FLI

Attendu que la mise en place du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, vient modifier le contrat de prêt FLI liant la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

Attendu que le présent conseil a pris connaissance des avenants 2020-1 et 2020-2;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Giguère, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, M. Normand Roy, à signer les avenants 2020-1 et 2020-2 au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2020-10-132

DÉNEIGEMENT STATIONNEMENT MRC 2020-2023

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité des offres auprès de 4 entreprises pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de son bâtiment administratif, et ce, pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

Attendu qu'une seule offre a été déposée par la firme Terre en gros inc.;

Attendu que cette offre se chiffre à 24 605.62 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que cette offre est conforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Terre en gros inc. pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC pour la somme de 24 605.62 \$ plus les taxes applicables détaillée comme suit :

-	Saison 2020-2021	8 040.00 \$ plus taxes
-	Saison 2021-2022	8 200.80 \$ plus taxes
-	Saison 2022-2023	8 364.82 \$ plus taxes

2020-10-133

PROJETS PDT – RÈGLES POUR PROJETS RÉGIONAUX

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté le cadre d'application de sa Politique de développement du territoire (PDT 2020-2025) par résolution (2020-05-070);

Attendu que, dans le cas de projets régionaux, certains critères devraient être établis afin de clarifier ce que signifie un rayonnement supralocal;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de modifier la PDT 2020-2025 en y ajoutant les critères suivants dans le cadre du volet régional :

Rayonnement supra local signifie un projet :

- unique dans son secteur;
- novateur;
- ayant un impact positif sur les citoyens de plusieurs municipalités de notre MRC.

2020-10-134

VOLET 3 DU FRR (SIGNATURE INNOVATION) – OFFRE DE SERVICES

Attendu les sommes allouées par la création du volet 3 - Projets « Signature innovation » aux MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Attendu que ce volet permet de soutenir des projets s'inscrivant dans un créneau d'intervention identifié par la MRC qui permettra de développer l'identité territoriale de celle-ci;

Attendu que pour définir cette identité territoriale un montant de 50 000\$ pris à même les sommes allouées peut être utilisé pour réaliser cette démarche et permettre de définir le projet « Signature innovation » de la MRC;

Attendu qu'une offre de services a été déposée par la firme Dancause;

Attendu que l'offre de services se chiffre à 21 150 \$ plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Jacques, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

- D'accepter l'offre de services de Dancause au montant de 21 150 \$ plus les taxes applicables;
- De signifier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le souhait de la MRC de mener une démarche pour définir son projet « Signature innovation »;
- D'autoriser le directeur général à déposer le formulaire d'avis d'intérêt au MAMH.
- D'autoriser le directeur général, monsieur Eric Paquet à signer tous les documents relatifs à cette demande.

2020-10-135

REPRÉSENTANT ÉLU AU SEIN DE LA DÉMARCHE MADA – DÉMISSION DE M. LUC PAQUET ET NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT

Attendu la démission de M. Luc Paquet comme représentant élu au sein de la démarche MADA;

Attendu qu'il aurait lieu de remplacer celui-ci;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité de :

- remercier monsieur Luc Paquet, maire de Saint-René, pour le travail accompli au sein du comité;
- nommer monsieur Clément Létourneau, maire de Saint-Théophile, comme représentant élu du conseil des maires au sein du comité régional MADA.

2020-10-136

APPEL DE PROJETS – PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont supporté les démarches de certains centres de la petite enfance qui souhaitent ajouter de nouvelles places subventionnées en services de garde sur ces territoires;

Attendu que le conseil des maires a appuyé par résolution plusieurs organisations dans l'attente du lancement d'un appel de projets pour la création de ces places par le ministère de la Famille;

Attendu que, dans le cadre du lancement de l'appel de projets du 5 octobre dernier pour la création de 227 places subventionnées en services éducatifs à l'enfance pour la région de la Chaudière-Appalaches, les places annoncées ont été réservées pour les MRC de Bellechasse et de Lotbinière ainsi que de la Ville de Lévis;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan estime que les besoins pour ce type de services ne sont pas pleinement comblés sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de solliciter le gouvernement du Québec, et plus particulièrement le ministre de la Famille, afin que de nouvelles places subventionnées en services de garde puissent être offertes sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, et ce, dans les meilleurs délais.

2020-10-137

**ENTENTE SECTORIELLE SUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ –
CADRE DE GESTION ET NOMINATION COMITÉ LOCAL
D'ANALYSE**

Est déposé aux élus le cadre de gestion de l'entente sectorielle de développement 2020-2023 en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches incluant la formation du comité d'analyse, les différents critères et règles applicables ainsi que la grille d'analyse servant à évaluer les projets;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité, d'adopter le cadre de gestion de l'entente sectorielle tel que déposé.

Il est de plus résolu que le comité de sélection de projets soit formé de madame Johanne Journeault et de messieurs Eric Paquet et Luc Bergeron.

2020-10-138

**PROJET PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES MÉFAITS RELATIFS
À L'USAGE DU CANNABIS**

Attendu que la MRC a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une aide financière visant à répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis pour son territoire rural;

Attendu qu'il reste un solde de 29 808 \$ non engagé à date;

Attendu le projet Prévention et réduction des méfaits relatifs à l'usage du cannabis déposé par le Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Martin St-Laurent et résolu unanimement, d'accepter le projet déposé par le Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud et de leur allouer un montant de 28 771 \$.

M. Claude Morin, maire de la Ville Saint-Georges, n'a pas pris part aux délibérations.

2020-10-139

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA CONCERTATION RÉGIONALE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES – EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET

Attendu que la MRC agit à titre de mandataire pour la gestion de l'entente sectorielle de développement de soutien à la concertation régionale de la Chaudière-Appalaches;

Attendu les démarches entreprises afin de procéder à l'embauche d'une ressource pour réaliser les objectifs de cette entente;

Attendu que cette ressource devra, entre autres, assurer la mise en œuvre de projets touchant l'ensemble des territoires de la région de la Chaudière-Appalaches et assurer un suivi des projets régionaux soutenus par les Fonds et programmes en matière de développement du territoire;

Attendu que cette ressource, sous l'autorité du comité directeur de l'Entente devra :

- Produire régulièrement un état de situation actualisé des projets régionaux financés par le FARR, le FRR volet 3; (Ententes sectorielles, Berce du Caucase, CRECA...)
- Réaliser les consultations nécessaires à la planification de projets régionaux (PGMR régionaux);
- Documenter le comité directeur sur les sujets ciblés par celui-ci;
- Recommander des actions et/ou projets en lien avec les priorités régionales identifiées;
- S'adjoindre, à la demande du comité directeur, les ressources nécessaires à la réalisation d'études à portée régionale;
- Réaliser tout autre mandat ponctuel jugé nécessaire par le comité directeur;

Attendu le dépôt d'une proposition de services de la part de la firme ID Territoires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement :

- D'embaucher la firme ID Territoires, afin de réaliser les mandats signifiés dans le préambule de la présente résolution;
- D'accepter le taux horaire total présenté par cette firme, soit 42 \$ / heure;
- D'autoriser que les frais de déplacement soient facturés en fonction des taux en vigueur prévus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- D'autoriser le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC le contrat de services à intervenir avec ID Territoires.

DÉCLARATION COMMUNE DE SERVICES FQM

Suite aux discussions, les élus conviennent de ne pas donner suite à ce projet de résolution.

2020-10-140

PROJET DE LOI 67 – AIRBNB ET POUVOIR DE RÉGLEMENTATION DES MUNICIPALITÉS

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec le projet de loi;

Il est proposé par monsieur Éric Rouillard, appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil des maires indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil des maires indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil des maires demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député de notre circonscription et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS

Est déposé aux élus un tableau synthèse concernant le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Ce tableau comprend les rôles et pouvoirs des municipalités ainsi que les dispositions pénales en vertu desquelles la Sûreté du Québec peut intervenir.

La réglementation des municipalités devra être modifiée afin de tenir compte de ces changements législatifs. Une municipalité pourra avoir une réglementation plus sévère, mais devra au minimum respecter le cadre législatif adopté.

2020-10-141

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE
PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

Attendu que le confinement et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement:

- De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure ceux-ci au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Eric Girard.

2020-10-142

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 779-2020 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005
CONCERNANT LES GARAGES ET ABRIS DE TOILE
TEMPORAIRES**

Considérant que ce règlement a pour effet d'identifier des dispositions pour la construction et la localisation des garages et abris de toile temporaires;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par

monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 779-2020 de la Ville de Saint-Georges.

2020-10-143

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 781-2020 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE
AFIN D'APPROFONDIR LA ZONE COMMERCIALE DERRIÈRE LE
715, BOULEVARD DIONNE PRÈS DE LA RUE DE LA SEIGNEURIE**

Considérant que ce règlement modifie le plan de zonage afin d'agrandir la zone CD-703 à partir de la zone RB-701 en bordure de la rue de la Seigneurie;

Considérant que le Règlement 781-2020 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 781-2020 de la Ville de Saint-Georges.

2020-10-144

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 783-2020 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'INCLURE UNE PARTIE DU 480, 12^E RUE LA ZONE
COMMERCIALE CD-711**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, de la façon suivante :

- La zone CD-711 est agrandie à même la zone RB-713;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 783-2020 de la Ville de Saint-Georges.

2020-10-145

CAPCHA – AVENANT À L'ENTENTE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan participe au projet de service d'aide-conseil de la Clinique d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches (CAPCHA);

Attendu que ce service d'une valeur de 40 300 \$ comporte 3 volets dont:

- volet propriétaire privé : pour mieux conseiller les propriétaires de

maisons anciennes (datant d'avant 1950);

- volet municipal : pour accompagner les élus et les membres de comités consultatifs d'urbanisme (CCU) lorsque des travaux extérieurs sont prévus sur des immeubles impliquant des propriétés patrimoniales (120h);
- volet formation : pour les employés et membres des CCU.

Attendu qu'à court terme, les demandes pour accompagner les municipalités dans la réalisation de carnet de santé architectural d'église sur le territoire desservi par la CAPCHA pourraient augmenter;

Attendu que ces éventuelles demandes ne seront pas toutes admissibles aux autres programmes du ministère de la Culture et des Communications ou de la Fondation du patrimoine religieux du Québec;

Attendu que nous n'avons pas identifié les églises dans la demande initiale, misant davantage sur l'aide-conseil dans le secteur résidentiel;

Attendu que les 8 MRC participantes au projet de la CAPCHA ont déposé une proposition d'avenant à la demande initiale au FARR afin d'inclure dans les services offerts l'aide-conseil en architecture pour des églises lorsqu'une demande est déposée, ou soutenue par voie de résolution, par une municipalité desservie par le service de la CAPCHA.

Considérant :

- Que la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a répondu positivement à cette demande de modification;
- Que le budget utilisé par la MRC à ce jour est de 3 850 \$ (5 dossiers privés de consultations et ½ journée de formation);
- Que l'inventaire du patrimoine bâti réalisé d'ici décembre 2020 suscitera un intérêt pour le service d'aide-conseil en architecture;
- Que toute demande doit être autorisée par la MRC de Lotbinière, mandataire de l'entente 2019-2022 pour le service d'aide-conseil de la CAPCHA;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser en Beauce-Sartigan l'acceptation de 5 dossiers pour réaliser des carnets de santé d'églises dans le cadre de la CAPCHA;
- Que les demandes soient déposées avant le 1^{er} septembre 2021 par une Municipalité si celle-ci souhaite éventuellement acquérir le bâtiment;
- Que la subvention maximale accordée soit de 4 000\$ par projet;

- Que la Municipalité et ses partenaires contribuent obligatoirement pour 25% du coût total du projet;
- Qu'en regard du budget restant en septembre 2021, la MRC se réserve le droit d'accepter des projets supplémentaires.

2020-10-146

RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Considérant que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a comme objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;

Considérant que, pour la région de la Chaudière-Appalaches, le PADF représente une enveloppe annuelle de 243 391 \$;

Considérant que cette enveloppe permet, notamment, d'assurer le fonctionnement et la coordination de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la région;

Considérant que cette enveloppe est également essentielle pour que les MRC participantes puissent réaliser des projets d'interventions ciblées pertinents pour leur territoire respectif;

Considérant que le PADF prend fin le 31 mars 2021 et que le ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs (MFFP) n'a donné aucun signal quant à sa reconduction;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Ghislain Jacques et résolu unanimement, de demander au ministre des Forêts, de la Faune, et des Parcs de reconduire le PADF pour les 5 prochaines années.

Copie de la résolution à transmettre au ministre M. Pierre Dufour et aux députés provinciaux régionaux.

2020-10-147

NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER – M. ÉRIC LEBEL

Attendu que la période d'essai de monsieur Éric Lebel, technicien en génie civil, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur du Service de génie concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Lebel au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Éric Lebel au poste de technicien en génie civil, et ce, rétroactivement au 7 octobre 2020.

2020-10-148

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER – M. SAMUEL
PLANTE**

Attendu que la période d'essai de monsieur Samuel Plante, technicien en évaluation, est terminée;

Attendu la recommandation du coordonnateur en évaluation concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Plante au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Samuel Plante au poste de technicien en évaluation, et ce, rétroactivement au 14 octobre 2020.

2020-10-149

**NOMINATION À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE –
MME CATHERINE PARENT-PELLETIER**

Attendu que la période d'essai de madame Catherine Parent-Pelletier, technicienne en aménagement du territoire, est bientôt terminée;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice en aménagement concernant l'évaluation du travail effectué par madame Parent-Pelletier au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière de madame Catherine Parent-Pelletier au poste de technicienne en aménagement du territoire, et ce, effectif au 26 octobre 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le document suivant est déposé aux membres du conseil à titre d'information :

- Inspection régionale/ rapport au 30 septembre 2020.

2020-10-150

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE NOVEMBRE 2020

Le directeur général rappelle aux élus que la séance du conseil des maires du mois de novembre se tiendra le quatrième mercredi du mois, soit le 25 novembre. Suite aux discussions, il est proposé par monsieur Clément

Létourneau, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu à l'unanimité, d'autoriser la tenue de la prochaine séance du conseil en présentiel dans une salle permettant de respecter les normes édictées par la santé publique, et qu'à cette fin, le directeur général soit autorisé à réserver les locaux nécessaires.

**PROCESSUS D'ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ
ADMINISTRATIF ET BULLETINS DE CANDIDATURES**

La procédure d'élection ainsi que les bulletins de candidatures aux postes du comité administratif ont été transmis et commentés aux élus.

2020-10-151

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Attendu le dépôt d'une résolution du conseil municipal de la Municipalité de Courcelles qui souhaite voir réaliser une étude d'impact sur l'adhésion de cette localité à la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu qu'à cette fin, la Municipalité de Courcelles demande à la MRC de Beauce-Sartigan d'appuyer et d'autoriser cette localité à formuler une demande conjointe et en leur nom au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Carl Boilard, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Courcelles dans ses démarches et d'autoriser le dépôt d'une demande conjointe pour la réalisation d'une étude d'impact sur ce projet d'adhésion.

DÉNEIGEMENT – COVID-19

Les élus échangent sur les possibles prêts de services (main-d'œuvre) dans le cadre de la présente crise sanitaire, plus particulièrement au niveau des effectifs de déneigement des municipalités.

AUTOROUTE 73

Monsieur Claude Morin, maire de la Ville de Saint-Georges, exprime aux élus ses craintes relativement au projet de synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Lacroix. Il souhaite surtout s'assurer que ce projet ne retarde pas les démarches entreprises pour la réalisation de l'autoroute 73. Il est convenu que le préfet assurera un suivi de ce dossier auprès du député de Beauce-Sud.

PÉDIATRIE SOCIALE

Les élus échangent sur le projet de pédiatrie sociale présentement en gestation.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général interpelle les élus relativement à la desserte incendie sur le territoire de la MRC. Il les informe du fait que certaines directions générales de municipalité locale l'interpellent afin qu'un exercice diagnostic soit réalisé sur le territoire dans le but de maximiser la desserte incendie dans un contexte où la diversité des risques présents sur le territoire, la complexité des interventions, la problématique touchant le recrutement, la formation du personnel et sa rétention sont tous des facteurs qui exigent de bien documenter le sujet. Les élus conviennent donc de solliciter des conférenciers afin de présenter le résultat de démarches semblables dans d'autres régions du Québec. Par la suite, à la lumière de ses présentations, les maires conviendront de la suite de la démarche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part du public.

2020-10-152

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 35.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général